

Jambes, le 13 décembre 2021

Madame Zakia Khattabi
Ministre fédérale du Climat,
de l'Environnement, du Développement
Durable et du Green Deal
FINTO - Boulevard du jardin Botanique, 50
1000 BRUXELLES

Concerne : Conseil Environnement du 20 décembre :
Réglementation des plantes obtenues par les nouvelles techniques génomiques

Cc à Madame la Ministre Céline Tellier et à Monsieur le Ministre Alain Maron

Madame la Ministre,

Nous vous écrivons pour vous demander de défendre la réglementation stricte des organismes génétiquement modifiés (OGM) lors du prochain Conseil Environnement du 20 décembre.

Comme vous le savez, la Commission européenne s'oriente vers une exclusion d'une nouvelle génération d'OGM du cadre réglementaire de l'UE en matière d'OGM. Elle affirme que certaines plantes créées à l'aide de ce que l'on appelle les "nouvelles techniques génomiques" peuvent contribuer à la durabilité, et prévoit d'introduire un cadre réglementaire distinct, léger et moins contraignant pour ces plantes et ainsi de faciliter leur accès au marché. Cela signifierait que les exigences actuelles en matière d'évaluation des risques environnementaux et sanitaires, de traçabilité et d'étiquetage, de surveillance de l'environnement et de responsabilité des producteurs seraient considérablement affaiblies ou supprimées. Un nouveau contrôle de durabilité pourrait être introduit, mais les explications restent extrêmement vagues, et il n'existe pas de critères ou de méthodologie clairs à ce jour.

C'est pourquoi nous vous prions de soutenir la note de la délégation autrichienne qui souligne la nécessité de respecter le principe de précaution et le droit de savoir des consommateurs. Cette position étant suivie, entre autres, par vos collègues hongrois et luxembourgeois.

Nous vous demandons de prendre la parole lors du Conseil Environnemental de décembre pour défendre une réglementation stricte.

La pierre angulaire de la législation européenne sur les OGM, la directive 2001/18/CE, a été initialement discutée et approuvée par les ministres européens de l'Environnement. Elle met fortement l'accent sur les aspects environnementaux, notamment les effets potentiellement négatifs sur la nature, les écosystèmes et les espèces menacées.

Cependant, le Conseil "Environnement" n'a pas pris part aux discussions en cours. Seul le Conseil "Agriculture" a discuté des projets de la Commission en mai 2021. Le Conseil Environnement de décembre 2021 pourrait être la seule occasion pour les ministres de l'Environnement de faire entendre leur voix.

L'échange à venir sera un moment important pour faire part de vos préoccupations concernant l'affaiblissement potentiel des normes environnementales pour les OGM créés à l'aide de nouvelles technologies de manipulations génétiques. Ce sera également l'occasion de présenter votre point de vue sur la manière dont le cadre actuel relatif aux OGM devrait être appliqué, et sur les éléments à conserver en cas de modification du cadre juridique.

Nous vous demandons d'intervenir et de défendre des évaluations de sécurité solides pour tous les OGM, y compris les plantes obtenues par mutagenèse dirigée et cisgénèse, et de réitérer l'importance du principe de précaution comme fondement de tout cadre juridique européen relatif aux OGM.

Les ONG, les producteurs biologiques et de produits non OGM sont très inquiets.

De notre côté, nous sommes très préoccupés à ce que la Commission européenne présente les "nouvelles techniques génomiques" comme un moyen de parvenir à des systèmes alimentaires plus durables et comme un outil permettant de réduire l'utilisation des pesticides. La technologie des OGM n'est rien d'autre qu'une distraction dangereuse au regard de réelles avancées vers la durabilité. L'accent mis actuellement sur de prétendues solutions technologiques aux problèmes systémiques auxquels l'agriculture est confrontée aujourd'hui détourne les moyens en recherche dont nous avons urgemment besoin, notamment pour l'application d'approches systémiques qui s'attaquent aux causes de ces problèmes plutôt que d'en traiter les symptômes. En bref, la présentation de ces nouveaux OGM comme moyen d'atteindre la durabilité n'est rien d'autre qu'une perte de temps et d'argent, soulevant plus de questions et de risques qu'elle n'en résout.

Les gouvernements doivent respecter et appliquer l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne et veiller à ce que la nouvelle génération d'OGM soit correctement réglementée dans le cadre de la réglementation actuelle de l'UE. Ils doivent garantir la sécurité et la transparence pour les sélectionneurs, les agriculteurs, les transformateurs de produits alimentaires et les consommateurs. Si des problèmes sécuritaires et environnementaux sont identifiés, la transparence, la traçabilité et la détermination de la responsabilité sont indispensables et cruciales.

Nous vous remercions de prendre en compte nos demandes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Nature & Progrès Belgique

Marc Fichers (*Secrétaire général*)

marc.fichers@natpro.be

Catherine Wattiez (*chargée de mission OGM*)

catherine.wattiez@skynet.be



Inter-Environnement Wallonie

Sylvie Meekers (*Directrice générale*)

s.meekers@iew.be

Julie Van Damme (*chargée de mission agriculture*)

j.vandamme@iew.be



Velt

Leen Laenens (*Présidente*)

leen@velt.nu

Stijn Overloop (*Directeur*)

stijn@velt.nu



Réseau Meuse Rhin Moselle (RMRM)

Corentin Hecquet (*coordinateur*)

corentin.hecquet@gmail.com

Frank Adams (*Président*)

